



TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE EN OEUVRE DU SYSTEME
COMPTABLE DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF (SYCEBNL)

1. Contexte

Fondé en 1945 CARE est l'un des plus grands réseaux humanitaires au monde. Nous sommes connus partout pour notre engagement inébranlable en faveur de la dignité des personnes.

CARE travaille dans plus de 100 pays pour sauver des vies, vaincre la pauvreté et réaliser la justice sociale. Nous aspirons à un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et où toutes les personnes vivent dans la dignité et la sécurité.

Nous plaçons les femmes et les filles au centre de nos préoccupations, car nous savons que nous ne pourrions pas vaincre la pauvreté tant que tous n'auront pas les mêmes droits et les mêmes chances.

Le 22 décembre 2022, le Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a adopté en sa 53^e session à Niamey, un acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL). Après sa publication au Journal Officiel de l'OHADA le 22 février 2023, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) est d'application dans les 17 Etats de l'espace OHADA pour compter du 1er janvier 2024.

Ce référentiel comptable s'applique i) aux associations, ordres professionnels et entités assimilées, et ii) aux projets de développement et assimilés. CARE mène des opérations dans 10 des 17 pays de l'espace OHADA à travers 7 Bureaux pays qui sont : Bénin/Togo, Côte-d'Ivoire/Guinée, Cameroun, Mali, Niger/Burkina, RDC et Tchad.

Soucieux de se conformer à cette nouvelle exigence réglementaire, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest (West Africa Regional Management Unit-WARMU), souhaite se faire accompagner par un consultant pour une mise en œuvre harmonisée du SYCEBNL au sein de ses 7 Bureaux pays concernés.

2. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est d'assister CARE dans la définition et l'exécution du plan d'action nécessaire pour la mise en conformité de l'ensemble des Bureaux pays en zone

OHADA pour se conformer aux exigences du SYCEBNL. Plus spécifiquement, le consultant accompagnera CARE sur les points suivants :

1. Elaboration d'un plan d'action avec un calendrier de mise en œuvre. Le plan d'action devra aborder les propositions de réorganisation au niveau des équipes ainsi que les mises à jour dans les procédures de CARE éventuellement.
2. Etablissement du tableau de correspondance entre le plan comptable de CARE et le Plan Comptable SYCEBNL
3. Appui pour le paramétrage dans le Système comptable de CARE
4. Elaboration des comptes proforma au 01/01/2024 pour les 7 Bureaux pays
5. Formation des équipes sur le SYCEBNL
6. Etablissement des états financiers au 31/12/2024 pour les 7 Bureaux pays
7. Accompagnement dans la certification des comptes au 31/12/2024 dans les différents pays

3. Résultats attendus et livrables

- Un Plan d'action de mise en conformité est établi par le consultant et validé par CARE
- Les équipes de CARE sont formées sur la mise en œuvre du SYCEBNL et un rapport de formation est fourni par le consultant
- Les états financiers requis sont paramétrés et éditables dans le système d'information de CARE en conformité avec le SYCEBNL
- Un rapport sur l'exécution globale de la mission est fourni par le consultant

4. Qualifications du consultant

- Être un expert-comptable diplômé, ou un cabinet d'expertise comptable, inscrit à l'ordre des Experts-Comptables d'un pays membre de l'OHADA
- Avoir de l'expérience dans la conduite de missions similaires de préférence pour le compte d'ONGs internationales
- Avoir administré des formations sur le SYCEBNL
- Avoir de l'expérience de travail avec des équipes pluridisciplinaires

5. Période de la mission

La mission se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

Septembre à octobre 2024 :

- Elaboration du plan d'action avec un calendrier de mise en œuvre détaillé. Le plan d'action devra aborder les propositions de réorganisation au niveau des équipes ainsi que les mises à jour dans les procédures de CARE éventuellement.
- Etablissement du tableau de correspondance entre le plan comptable de CARE et le Plan Comptable SYCEBNL
- Appui pour le paramétrage dans le Système comptable de CARE

Novembre à décembre 2024

- Elaboration des comptes pros forma au 01/01/2024 pour les 7 Bureaux pays
- Formation des équipes sur le SYCEBNL

Janvier à Mars 2025

- Etablissement des états financiers au 31/12/2024 pour les 7 Bureaux pays
- Accompagnement dans la certification des comptes 2024 dans les différents pays

6. Lieu de la mission

La mission sera exécutée à distance. Elle sera conduite dans les locaux de CARE si le consultant réside dans un pays de présence de CARE. Des réunions en ligne seront organisées avec les acteurs dans les autres pays.

Des déplacements pourront être effectués dans les autres pays si nécessaires. En cas de déplacement, les frais y relatifs seront pris en charge par CARE conformément aux procédures internes

7. Candidatures

Les consultants intéressés doivent faire parvenir leurs dossiers par email à WA.Procurement@care.org au plus tard le 20 septembre 2024 à 17h00 GMT avec en objet « **Recrutement consultant SYCEBNL-CARE** ». Aucune offre soumise par un autre canal ou après la date limite ne sera acceptée.

Les demandes d'informations relatives au présent appel d'offres sont à adresser à CARE via le lien <https://bit.ly/46Rupri> au plus tard 03 jours ouvrables avant la date de clôture. Les réponses sont à consulter également via ce lien.

Les dossiers devront comprendre :

Une **Lettre de soumission accompagnée** des documents obligatoires suivants :

- Copie du Numéro d'Identification Fiscale légalisée ;
- Copie du Registre du Commerce et Crédit Mobilier-RCCM légalisée,
- Attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois en version originale ;
- Attestation de membre de l'Ordre des Experts Comptables en cours de validité.

L'absence, la non-conformité ou la non-validité d'un de ces documents constitue un critère éliminatoire.

Une **Proposition technique** qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite mission
- Les références et expériences du consultant (fournir les documents justificatifs)
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.

Une **Proposition financière** qui devra indiquer :

- Les coûts totaux et détaillés de la mission en monnaie locale et l'équivalent USD. Veuillez indiquer les montants HT et TTC. Ces montants doivent inclure tous les coûts liés à la logistique (tels que le transport, les repas, l'organisation de réunions si nécessaire à l'initiative du consultant, etc.) et l'enregistrement du contrat le cas échéant.
- Les modalités de paiement

8. Evaluation des offres

CARE évaluera dans quelle mesure les offres soumises répondent à cet appel d'offres. Elle consistera en une Evaluation administrative, une Evaluation technique (70%) et une Evaluation financière (30%).

Evaluation administrative : CARE évaluera la conformité du dossier soumis afin de déterminer si l'offre est qualifiée pour l'évaluation technique.

Evaluation technique (70) : L'évaluation technique sera menée avant l'évaluation financière et selon les critères et pondérations ci-après :

OFFRE TECHNIQUE	70
I- QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU CONSULTANT	50
Expérience dans les missions similaires (fournir 03 Attestations de bonne fin d'exécution)	15
Expérience de travail avec des ONG Internationales (Fournir 03 Attestations de bonne fin d'exécution)	15
Expériences de formation sur le SYCEBNL (Fournir 02 Attestations de bonne fin d'exécution)	10
Qualification et Expérience du/des intervenant-s	10
NOTE MINIMUM DE PREQUALIFICATION POUR L'ETAPE SUIVANTE : 35/50 points	
II- COMPREHENSION, METHODOLOGIE ET PLANNING	20
Compréhension des TDR et Présentation de la méthodologie à utiliser	10
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10
OFFRE FINANCIERE	30
NOTE GLOBALE	100

Evaluation financière (30) : L'évaluation financière sera uniquement conduite pour les offres techniques qui auront obtenues une note minimale de 50 points sur 70.